



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouvel élan pour les indications géographiques : l'AREPO adopte la Déclaration de Mantoue afin de contribuer au Plan d'action européen de 2027

Mantoue, le 15 octobre 2026,

Les régions européennes et les producteurs réclament une initiative européenne ambitieuse pour 2027, visant à renforcer les indications géographiques, à soutenir les revenus des agriculteurs et à promouvoir le développement rural.

L'Association des régions européennes pour les produits d'origine (AREPO), réunie à Mantoue pour son Assemblée générale, a adopté la « *Déclaration de Mantoue sur l'avenir des indications géographiques* », invitant la Commission européenne à donner un nouvel élan politique à la politique de qualité de l'UE et à veiller à ce que les indications géographiques (IG) apportent des avantages économiques tangibles aux producteurs et aux territoires ruraux.

Présentée par le président de l'AREPO, **Alessandro Beduschi**, Ministre régional chargé de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et des forêts de la région de Lombardie, la Déclaration expose une vision politique commune élaborée à l'issue d'une consultation des régions membres de l'AREPO et de ses représentants des producteurs.

La Déclaration a été présentée lors d'une session thématique publique consacrée à l'avenir des indications géographiques de l'UE, à laquelle ont participé des représentants institutionnels de haut niveau, notamment **Francesco Lollobrigida**, ministre italien de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et des Forêts ; **Diego Canga Fano**, directeur de la Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI) de la Commission européenne ; et **Carlo Fidanza**, député européen, ainsi que d'autres représentants institutionnels et du secteur.

Accompagnée d'une annexe contenant des recommandations politiques, cette déclaration vise à contribuer à la prochaine initiative de l'UE sur les IG, annoncée par le commissaire à l'agriculture et à l'alimentation, Christophe Hansen, pour 2027.

« *La politique européenne de la qualité n'est pas une politique de niche. C'est une politique agricole, économique et territoriale. C'est une politique au service de la compétitivité et de l'avenir des zones rurales européennes* », a déclaré le **président Beduschi**.

Compte tenu du renforcement et de la modernisation du système européen des indications géographiques, à la suite du règlement (UE) n° 2024/1143, l'AREPO souligne que la prochaine étape doit consister à traduire ce nouveau cadre réglementaire en opportunités concrètes pour les producteurs, les filières et les communautés rurales.



La Déclaration de Mantoue identifie six priorités pour l'action future de l'UE :

1. **Soutenir les IG tout au long de leur cycle de vie**, de l'enregistrement à la consolidation et au développement économique à long terme, en renforçant leur résilience.
2. **Transformer la protection en valeur économique**, en renforçant les organisations de producteurs et leur pouvoir de négociation, et en favorisant une répartition plus équitable de la valeur tout au long de la filière.
3. **Rapprocher les IG des citoyens européens**, grâce à une promotion accrue et en valorisant leur présence dans la restauration, le tourisme, la gastronomie et les marchés publics.
4. **Préparer les filières des IG à l'avenir**, en soutenant la relève générationnelle, l'innovation, la durabilité et l'adaptation au changement climatique.
5. **Reconnaître les régions comme des partenaires stratégiques**, en renforçant la gouvernance à plusieurs niveaux et la coopération avec les organisations de producteurs.
6. **Garantir des résultats concrets et mesurables**, avec des objectifs clairs et des outils de suivi efficaces, sans introduire de charges administratives supplémentaires.

À l'heure où l'Union européenne est engagée dans le débat sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC), l'AREPO souligne que les indications géographiques peuvent jouer un rôle stratégique dans le renforcement de la compétitivité du secteur agricole, en soutenant la relève générationnelle et en contribuant à la vitalité des territoires ruraux.

L'association réclame donc une approche véritablement européenne, qui implique activement les États membres, les régions et les organisations de producteurs dans la définition et la mise en œuvre des futures initiatives en faveur des IG.

« Nous demandons un plan d'action ambitieux, concret et véritablement européen, capable de transformer la protection en valeur économique, cette valeur en revenus pour les producteurs, et ces revenus en moyens de pérenniser la production dans nos territoires. Un Plan qui contribue ainsi à favoriser le renouvellement des générations dans les exploitations agricoles et à bâtir des territoires ruraux plus forts, mieux connectés, plus résilients et plus prospères », a conclu le président Beduschi.

À travers la Déclaration de Mantoue, l'AREPO réaffirme son engagement à collaborer avec les institutions européennes afin de garantir que les indications géographiques soient reconnues et valorisées comme un investissement stratégique pour l'avenir économique et social des zones rurales européennes.

Contacts

Giulia Scaglioni – secrétariat de l'AREPO, policyofficer@arepoquality.eu ;

Francesca Alampi – secrétariat de l'AREPO, info@arepoquality.eu .



Qui sommes-nous

L'AREPO (Association des régions européennes pour les produits d'origine) est un réseau de régions et d'associations de producteurs qui s'occupe des produits d'origine et des systèmes de qualité de l'UE. Elle représente 35 régions européennes et plus de 800 associations de producteurs, soit plus de 60 % des IG de l'UE.